

**AVIS DE COURSE**  
**TRANSGIRONDE 2019**  
**22 JUIN 2019**  
**ESTUAIRE DE LA GIRONDE (BLAYE-BLAYE)**  
**BLAYE NAUTIQUE**  
**5B**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

## **2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

## **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à
  - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve côtière  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 6 net.
  - 3.1.3 Les bateaux devront avoir à bord un mouillage suffisant, les feux de route en bon état de fonctionnement et un téléphone portable. Ainsi que la quantité de carburant nécessaire pour rejoindre un abri en cas de nécessité.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant, à [blayenautique@gmail.com](mailto:blayenautique@gmail.com) au plus tard le 21/06/2019 à 19h ou en le présentant le 21/06 /2019 avant 20H au Club house de BLAYE NAUTIQUE 6 Allées Marines à BLAYE.  
Le samedi 22/06/2019 au ponton de BLAYE de 7h30 à 8h30.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



## BLAYE NAUTIQUE

### 3. DROITS À PAYER

Néant.

### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
21/06/2019 au club BN	18h	20h
22 /06/2019 au ponton	7h30	8h30

5.3 Jour de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
22/06/2019	9 H30	toutes

### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales

### 7. PARCOURS

- 7.1 Le parcours sera de type côtier.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexes parcours et zone de course

### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour les classes suivantes

### 9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Les groupes de classement seront définis en fonction du nombre de participants
- 9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

### 10. PLACE AU PORT

Au ponton : Au départ et à l'arrivée à la halte nautique de BLAYE. Prévenir de votre arrivée à Jean Paul RICHARD 06 89 92 30 24

### 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

### 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 13. PRIX

Remise des prix suivi d'un apéritif le dimanche à 11h30 au club house de Blaye Nautique.

### 14. DECISION DE COURIR



## BLAYE NAUTIQUE

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Jean Paul RICHARD 06 89 92 30 24

### 16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

PM BLAYE : le 22/06, 8H45, Coef: 62.

BM le VERDON: le 22/06 15H12,

PM BLAYE: le 22/06, 20H55, Coef: 58.

PM BLAYE: le 23/06, 9H25, Coef: 54.

### ANNEXES PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Sera à disposition à la confirmation de l'inscription



# BLAYE NAUTIQUE

TRANSGIRONDE

SAMEDI 22 JUIN 2019

## Fiche d'inscription

Nom du voilier :

Série du bateau : N° de Voile:

Osiris Habitable : Brut : Net : CLASSE:

Nom Prénom du Skipper :  
Courriel :  
N° licence : Club :  
Numéro de téléphone présent à bord (Obligatoire) :

Nom	Prénom	n° licence	Club

*Je déclare avoir pris connaissance des différents règlements régissant cette épreuve et les accepter sans réserve, et notamment qu'il appartient à chaque concurrent, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course.*

*Je déclare m'être assuré que tous mes équipiers sont licenciés FFV compétition. Les licences à la journée (15€) seront délivrées par BN **ATTENTION** certificat médical obligatoire et **au plus tard le 21 Juin avant 19 H** accompagnée du règlement à [blayenautique@gmail.com](mailto:blayenautique@gmail.com)*

**Fiche à retourner** à BN [blayenautique@gmail.com](mailto:blayenautique@gmail.com) au plus tard le **21 JUIN 2019 avant 19h** pour une simplification administrative et affichage éventuel des bateaux engagés avant la course.

Ou au moment de la confirmation de l'inscription.

Merci

Lu et approuvé le .....

Signature :